

### **SIGNATURE CONVENTIONS AUNOIE 26/09/2019 - MAIRIE DE LÉROUVILLE**

La source de ce petit ruisseau local de 2 kms 500 a une histoire ancienne puisque une léproserie ou maladrerie y est citée dès 1315, et une chapelle (Notre Dame de Launoy) y a été édiflée et tombant de vétusté fut rebâtie au début du XV<sup>e</sup> siècle. Ce ruisseau a alimenté en eau potable les casernes des cités Gérard, la station de pompage située en contrebas l'atteste.

Malheureusement ce ruisseau a ensuite été délaissé, et traversant les champs a subi différentes sources de pollution (égouts ...), 400 mètres en amont n'étant même plus reconnus par l'IGN, cette erreur a été réparée suite à notre intervention.

Notre association, depuis sa création, s'est intéressée à ce ruisseau (actions contre un mauvais projet qui aurait impacté son état, lorsque ce projet a été abandonné, nettoyages, recherches, inventaire ...dans le secteur de sa source), et avec l'aide de Mirabel et de l'Agence de l'eau nous avons souhaité le réhabiliter, y créer un sentier pédagogique, et approfondir son histoire.

Nous avons négocié avec le propriétaire, exploitant agricole, (VACON) la création d'un chemin d'accès à la source, et d'une bande enherbée le long du ruisseau après le bois de peupliers.

Cela nous a permis de faire réaliser en 2016 des travaux de restauration des édifices en place (réceptacle de source, puits et plateforme en pierre) par les Compagnons du Chemin de Vie, et un inventaire par le CPIE, cela grâce au prix initiatives reçu de l'agence de l'eau en 2015.

Cet inventaire succinct mais intéressant a permis de repérer 2 espèces faunistiques présentant des niveaux de protection élevés.

La commune nous soutient dans cette démarche, elle a inclus ce projet dans l'élaboration de son nouveau PLU.

Lors d'une réunion de concertation pour ce PLU, nous avons fait une visite sur place avec l'architecte du CAUE et les différents intervenants.

Nous avons envisagé de faire une demande de classement en Espace Naturel Sensible (ENS), mais les agriculteurs ne le souhaitent pas.

***Avec le Maire et un adjoint nous avons rencontré, début 2018, agriculteurs et chasseurs, nous nous sommes mis d'accord pour la création d'un sentier pédestre d'accès à la source depuis la station de pompage, proposition déjà évoquée par le CAUE.***

Nous attendions avec impatience les travaux de restauration des affluents de la Meuse / Commune de Lérrouville, par la Codécom, dans le cadre de la loi sur l'eau (afin d'arriver à un bon état des eaux d'ici 2015 ...).

Nous avons appris que ces travaux avaient été réalisés, mais que la partie nous concernant pour ce projet n'était pas incluse, le département pensant classer le site en ENS et donc revenir sur cette partie ultérieurement.

Les choses ont donc évolué, nous avons proposé de participer à une réunion en mairie, avec la Codécom, celle ci a eu lieu le 4 janvier 2019.

Nous avons une réponse positive de l'ancienne Codécom (janvier 2014), et une étude faite par le Cabinet Simbio faisait des propositions allant dans notre sens (octobre 2015).

Suite à tout cela des propositions ont été faites par la CCCVV.

Le propriétaire de la petite prairie en triangle ((VACON) a accepté d'abandonner cette zone de prairie pour que les bêtes ne traversent plus le ruisseau et la CCCVV va procéder (avec l'aide du département, de l'AE ...) à la pose des clôtures de l'autre côté du ruisseau, ainsi qu'un système d'abreuvement.

Le sentier pédagogique qui sera donc créé prochainement le long du ruisseau de l'Aunoie, rive droite, de la station de pompage à la source, en rejoignant le chemin longeant le bois de Lérrouville va traverser des parcelles privées.

L'association a donc prévu des conventions avec les propriétaires/exploitants de ces parcelles.

L'EARL LEMOINE n'a pas souhaité signer la convention proposée mais fera une lettre autorisant le passage sur sa parcelle (bande enherbée d'environ 100 mètres partant de la station de pompage).

La famille VACON, concernée par tout le reste du sentier, est d'accord avec la proposition de convention.

Mr DEVILLE Jean Marie propriétaire du bois de peupliers longeant le ruisseau rive gauche en face de la bande LEMOINE, souhaite soutenir cette démarche en faisant sécuriser le passage. Il donne l'autorisation de faire dégager les arbres dangereux en vue de la sécurité des utilisateurs. Il est d'accord avec la proposition de convention.

L'association devra fournir aux signataires l'attestation d'assurance tous les ans, à ce sujet le Président s'est rendu à la MAAF Commercy pour vérifier que l'assurance nous couvrait bien pour ce genre d'activité, le contrat a été changé, mais n'est pas très clair, des précisions seront demandées, lors d'un RDV prévu jeudi prochain.

Voilà vite fait tracé le cadre de cette démarche d'aujourd'hui.